



Fiche d'inscription Symposium Champêtre de Grandes-Piles (F.Symp.Champ.17-F2)

Endroit : **Parc de Grandes-Piles**
 Date : **24 Juin 2017 remis au 25 juin si pluie.**
 Coût : **30.00 \$**
 Heure : 9h00 à 17h
 Un repas vous sera servi vers 12 h.

Contrat d'engagement

1. Votre formulaire d'inscription et votre paiement de 30\$ **au nom de l'AAPCM** doit être reçu avant vendredi **26 mai 2017** à l'adresse suivante :

Claude Robert 5020 ch. du Lac Héroux, St-Boniface, Qc G0X 2L0, pour info. 819-535-6684.

N.B. Le retour des inscriptions et le chèque doivent se faire par la poste ou directement au responsable sur place à la Galerie..

Ce montant ne sera pas remboursable si vous vous désistez.

2. En tant qu'artiste, vous garantissez que les œuvres exposées sont authentiques, créées et réalisées par vous et qu'elles ne sont pas une copie ou une reproduction en tout ou en partie de l'œuvre d'un autre peintre.
3. Vous avez la responsabilité de l'installation de vos œuvres à partir de 8 heures, samedi le 24 juin à l'endroit déterminé par les responsables, tout en respectant l'espace déjà occupé par un autre peintre et de façon à ne pas nuire ni à la circulation ni à l'aménagement paysager du parc.
Vous devez limiter votre espace à 10'x 10', l'équivalent d'un abri.
Possédez-vous un abri ? (encerclez) **Oui** : **Non** : (Pour la gestion de l'espace).
4. Vous vous engagez à être présent pendant toute la durée du symposium, à assurer la surveillance de vos œuvres, soit par vous, soit par quelqu'un désigné pour le faire à votre place.
5. Si l'une de vos œuvres est vendue pendant le symposium, vous devez le signaler sur votre formulaire d'évaluation et le remettre **avant 16h**. Il sera récupéré par un membre du comité, ceci à des fins purement statistiques.
6. Aucune commission ne sera retenue par l'AAPCM ou le village de Grandes-Piles sur vos ventes. Toutefois, en dehors de vos toiles, seul des cartes de reproduction de vos tableaux peuvent être vendues sur place.
7. **Aucune affiche ou carton indiquant une vente à rabais ne sera tolérée.**
8. **Vous devez assigner une toile d'une valeur minimum de \$200. Celle-ci servira à un tirage au choix du public et si votre toile est tirée au sort vous aurez en retour un montant de 200\$. Pour la participation du concours, la grandeur MAXIMUM de la toile sera : 20''X16'' soit 320 po. carrés.**
9. Vous vous engagez également à respecter les consignes suivantes :
 - Fournir vos propres installations pour exposer vos toiles, exemple : abri, support, chevalets, table, eau et accessoires pour nettoyage de pinceaux, etc.
 - Disposer vos toiles de façon esthétique.
 - Inscrire clairement votre nom, prénom, titre de l'œuvre, dimensions de celle-ci sans encadrement, médium utilisé ainsi que le prix sur des cartels fournis par l'association.
 - À la fin de l'événement, remettre les lieux tels qu'ils étaient à votre arrivée.
10. Vous dégagez l'A.A.P.C.M. de toute responsabilité en cas de bris et/ou perte, en tout ou en partie, causés par feu, pluie, eau, vol, vandalisme. Le cas échéant, vous en assumez entièrement les pertes. En termes légaux, vos toiles seront exposées à vos risques et périls.
11. **Vous avez lu ce contrat et vous vous engagez à le respecter.**

Je, _____

Lettres capitales

certifie avoir reçu et lu le contrat et m'en déclare satisfait.

Peintre exposant _____ (signature) _____ date

Représentant AAPCM _____ (signature) _____ date

Président : 05-06-17 Secrétaire : 05-06-17 Comité : 05-06-17